

## **Interpellation du Conseiller communal Philippe BOIKETE sur la reconduction des CDD en CDI en plein gel des recrutements**

Face aux importantes difficultés financières de la commune, le Collège a pris des engagements clairs envers la Région afin d'obtenir un soutien financier. Ces engagements impliquent des efforts significatifs en matière de maîtrise des dépenses et conditionnent directement la crédibilité de la commune.

Le 23 septembre 2025, le Collège s'est engagé à geler immédiatement tout recrutement au sein de l'administration communale. Ces engagements, validés par le Conseil communal du 24 septembre 2025, ne sont pas de simples intentions : ils constituent un cadre contraignant que la commune se doit de respecter.

Or, il apparaît que, depuis cette date, plusieurs contrats à durée déterminée (CDD) ont été transformés en contrats à durée indéterminée (CDI), alors même que, dans le même temps, des travailleurs en CDI se voient notifier leur préavis. Cette situation soulève de sérieuses interrogations quant au respect des engagements pris à l'égard de la Région et au traitement équitable des agents.

Mes questions sont les suivantes :

1. Combien de CDD sont arrivés à échéance depuis le 23 septembre 2025 et combien ont été reconduits, notamment en CDI ?
2. Quels critères ont été retenus ou quelle impérieuse nécessité a justifié la transformation de certains CDD en CDI, malgré l'engagement de gel des recrutements ?
3. L'inspecteur régional a-t-il été informé de ces décisions et, le cas échéant, s'y est-il opposé ou a-t-il formulé des remarques ?